



PROJET PILOTE

Mon milieu dynamique !

UN COFFRE À OUTILS POUR LA REVITALISATION CENTRICOISE

Déterminer le degré d'engagement nécessaire

Objectif de l'outil

Fournir un cadre pour la mise en place de mécanismes de participation citoyenne adaptés aux besoins de la municipalité et à l'engagement souhaité de la population.

Table des matières

Introduction.....	3
Explications.....	3
Conseils d'utilisation	4
Un exemple concret	5
En conclusion	7

Introduction

Cet outil est destiné aux municipalités qui souhaitent impliquer davantage leurs personnes citoyennes dans la vie communautaire, basée sur le "Spectre de la participation citoyenne".

La relation entre l'axe du degré de pouvoir et celui du degré de collaboration dans le contexte de la participation citoyenne peut être vue comme une matrice où le degré de pouvoir correspond à la capacité d'influence des décisions faites par les personnes citoyennes et le degré de collaboration correspond au niveau de travail commun entre les personnes citoyennes et la municipalité ou l'organisation en charge.

Le spectre de la participation citoyenne

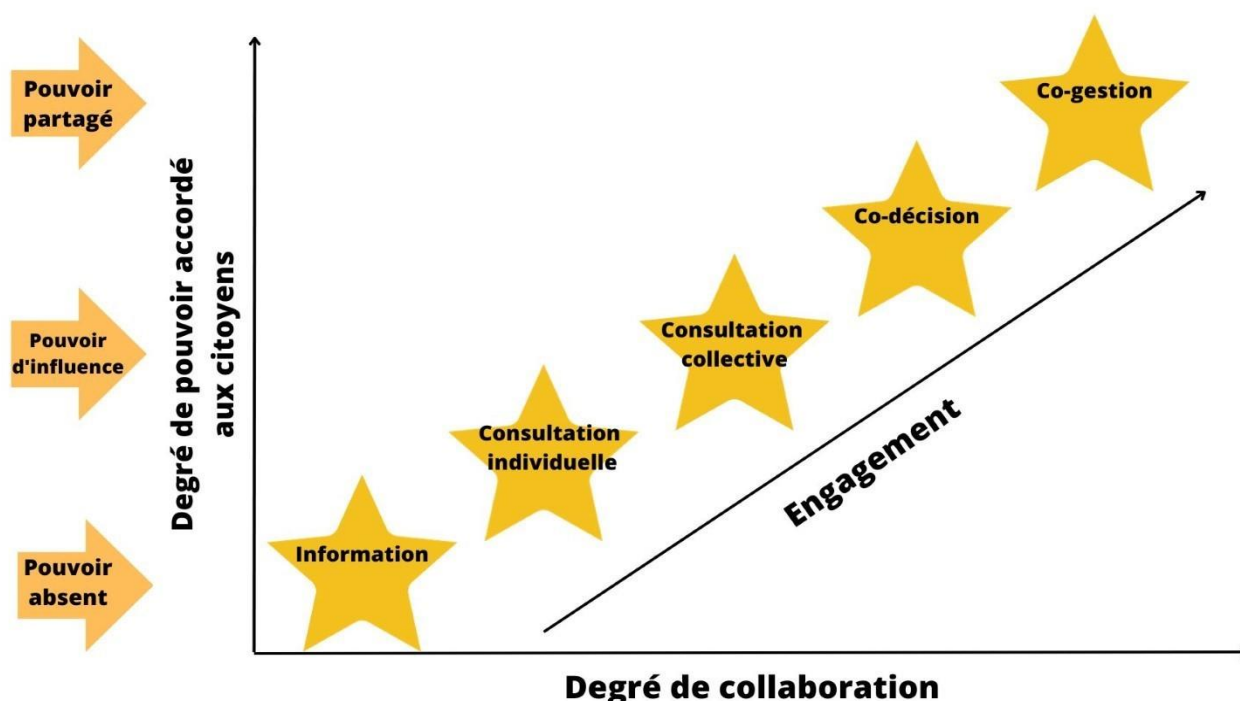


Figure 1 inspirée de l'Institut Tamarack

Explications

En pratique, l'augmentation du degré de pouvoir accordé aux personnes citoyennes est directement liée à un renforcement du niveau de collaboration. Ceci met en lumière l'importance cruciale d'équiper les personnes citoyennes avec les outils et les connaissances nécessaires pour qu'elles puissent participer efficacement aux processus décisionnels.

Degré de pouvoir : Cet axe représente la capacité et l'autorité accordées aux personnes citoyennes ou aux regroupements de personnes citoyennes pour influencer les décisions et les politiques. Cela va de la simple réception d'informations, où le pouvoir des personnes citoyennes est minimal, jusqu'à la cogestion, où celles-ci partagent un pouvoir décisionnel significatif.

Degré de collaboration : Cet axe mesure l'étendue de la coopération et du partenariat entre les personnes citoyennes et les autorités ou institutions. Elle peut aller d'une absence de collaboration, où les décisions sont prises unilatéralement par l'autorité, à une collaboration intégrale, où les personnes citoyennes et les autorités travaillent ensemble sur un pied d'égalité dans toutes les phases d'un projet ou d'une politique.

Relations entre les axes

Ces qualités intrinsèques contribuent à la réussite de la facilitation :

Faible degré de pouvoir et faible collaboration : Ici, les personnes citoyennes sont principalement informées des décisions prises ou des projets mis en œuvre sans aucune participation réelle dans le processus décisionnel (par exemple, lors de séances d'information).

Faible degré de pouvoir et collaboration modérée : Les personnes citoyennes peuvent être consultées sur des décisions ou des projets, mais sans garantie que leurs contributions soient prises en compte (comme lors de sondages ou de consultations publiques).

Fort degré de pouvoir et faible collaboration : Cela peut se produire dans des contextes où les personnes citoyennes ont le droit de prendre des décisions (par exemple, via un référendum) mais sans un processus collaboratif avec les autorités pour élaborer les options ou les propositions.

Fort degré de pouvoir et forte collaboration : C'est le niveau le plus élevé de participation citoyenne, où les personnes citoyennes et les autorités travaillent ensemble de manière égalitaire tout au long du processus décisionnel, de la planification à la mise en œuvre et à l'évaluation (comme dans les cas de budget participatif ou de cogestion de services).

Ainsi, la relation entre le degré de pouvoir et le degré de collaboration peut être envisagée comme un continuum où l'augmentation de l'un peut conduire à l'augmentation de l'autre, favorisant ainsi une participation citoyenne accrue et plus significative.

Conseils d'utilisation

Évaluer le degré d'engagement souhaité : Avant de choisir un mécanisme, déterminez le niveau d'engagement nécessaire et souhaité par la municipalité et par les personnes citoyennes.

Clarifier les objectifs : Assurez-vous que les objectifs de chaque action de participation soient bien définis et compris par tous les personnes participantes.

Adapter les méthodes à la communauté : Les méthodes de participation doivent être adaptées aux caractéristiques de la communauté et aux enjeux spécifiques.

Assurer la transparence : Les processus doivent être transparents pour renforcer la confiance et l'engagement des personnes citoyennes.

Mesurer l'impact : Évaluez l'impact des activités de participation pour améliorer les futurs processus.

Un exemple concret

Prenons l'exemple d'un projet de réaménagement d'un parc public dans une municipalité pour illustrer la relation entre le degré de pouvoir et le degré de collaboration dans le contexte de la participation citoyenne.

Dans ce cas, la démarche comporte plusieurs étapes qui font cheminer les personnes participantes en termes d'engagement.

1

Information

Degré de pouvoir : Faible

Degré de collaboration : Faible

La municipalité commence par informer les personnes citoyennes du projet en envoyant une lettre par la poste, en publiant des annonces sur les réseaux sociaux et le site web de la ville.

Dans cette phase, les personnes citoyennes ont un faible degré de pouvoir car celles-ci ne prennent pas de décisions, et il y a peu de collaboration puisque l'information est unidirectionnelle.

2

Consultation individuelle

Degré de pouvoir : Faible

Degré de collaboration : Faible à modérée

Après la phase d'information, la municipalité lance une enquête en ligne et distribue des questionnaires dans des lieux publics. Chaque personne citoyenne a la possibilité d'exprimer leurs idées et préférences pour le réaménagement du parc de manière individuelle.

Bien que chaque personne citoyenne ait l'opportunité de contribuer, le degré de pouvoir reste faible car il n'est pas garanti que toutes les suggestions individuelles seront prises en compte. Toutefois, la collaboration est considérée comme faible à modérée car il y a un effort pour recueillir les avis de chacun individuellement.

2

Consultation collective

Degré de pouvoir : Faible

Degré de collaboration : Modérée

Ensuite, la municipalité organise des séances de consultation publique où les personnes citoyennes peuvent exprimer leurs opinions et suggestions concernant le réaménagement du parc. Ici, le degré de pouvoir des personnes citoyennes reste faible car il n'y a pas de garantie que leurs suggestions seront prises en compte, mais le degré de collaboration augmente car il y a un dialogue.



Co-décision

Degré de pouvoir : Fort

Degré de collaboration : Modéré

La municipalité peut ensuite décider de former un comité de planification composé de fonctionnaires municipaux et de résidents sélectionnés pour travailler ensemble sur la conception finale du parc. Dans cette phase, les citoyens ont un degré de pouvoir plus élevé puisqu'ils contribuent directement aux décisions finales. La collaboration est modérée à élevée, bien qu'elle soit limitée aux membres du comité.



Cogestion

Degré de pouvoir : Fort

Degré de collaboration : Fort

Une fois le plan finalisé, la municipalité peut mettre en place une structure de cogestion pour le parc, où un conseil de gestion composé à parts égales de personnes résidentes et de personnes représentantes municipales est responsable de la maintenance et des activités du parc. Dans cette situation, le degré de pouvoir et de collaboration sont tous deux élevés, car les personnes citoyennes ont un rôle direct et continu dans les décisions et la gestion du parc.

Cet exemple montre comment un projet peut évoluer à travers différents niveaux de pouvoir et de collaboration, en passant d'une simple transmission d'informations à une véritable cogestion, où les personnes citoyennes ont un impact significatif sur les décisions et travaillent en partenariat avec la municipalité.

Une municipalité peut choisir de se concentrer sur une seule étape du spectre de la participation citoyenne, comme l'information, pour diverses raisons. Cela peut être dû à des contraintes de temps, de ressources, ou parce que la nature du projet ou de la décision ne nécessite pas ou ne permet pas une participation plus poussée. Se concentrer sur l'information signifie mettre l'accent sur la transparence et la diffusion d'informations claires et précises aux personnes citoyennes pour les aider à comprendre les enjeux, les choix possibles, et les décisions prises par la municipalité.

Bien que se concentrer exclusivement sur l'étape de l'information puisse sembler être une forme de participation limitée, elle joue un rôle fondamental dans le renforcement de la transparence, de l'éducation civique et peut servir de tremplin vers des formes de participation plus actives.

En conclusion

Le spectre de la participation citoyenne représente une opportunité pour les municipalités souhaitant renforcer leur lien avec les personnes citoyennes et valoriser la démocratie participative. Ce processus incarne une approche moderne de la gouvernance, où les personnes citoyennes sont outillées pour prendre part aux décisions qui les concernent. Cela conduit non seulement à des décisions mieux acceptées et plus pertinentes, reflétant réellement les besoins et désirs des communautés, mais aussi à une confiance accrue entre les personnes citoyennes et les élus.



©2024 Projet pilote Mon milieu dynamique !

Porté par



Coordonné par



Financé par



Ce projet pilote a été développé en collaboration et en partenariat avec plusieurs acteurs en développement social de la région, dont les cinq MRC du territoire (MRC d'Arthabaska, MRC de Bécancour, MRC de Drummond, MRC de L'Érable, MRC de Nicolet-Yamaska). Il a été réalisé grâce au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions.



Outil créé par Marie-Pierre Clavette, consultante en accompagnement de l'intelligence collective.

